

Transport du Pétrole par pipeline (Rapport mensuel) 2002

Rapport pour le mois de :

Prière de remplir et de renvoyer deux exemplaires au plus tard **18 jours** après la fin du mois. Une copie à Statistique Canada, division de la fabrication, de la construction et de l'énergie, section de l'énergie, Ottawa, K1A 0T6, et une copie à l'administration provinciale énumérée ci-dessous.

IMPORTANT

Prière de remplir et de renvoyer deux exemplaires au plus tard **18 jours** après la fin du mois. Une copie à Statistique Canada, division de la fabrication, de la construction et de l'énergie, section de l'énergie, Ottawa, K1A 0T6, et une copie à l'administration provinciale énumérée ci-dessous.

Confidentiel une fois complété
Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada 1985, chapitre S-19.
En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.
Conservez une copie
If you prefer receiving this questionnaire in English,
please check here



Nom, fonction de la personne chargée du présent rapport:	
Nom	Fonction
	Indicatif régional et N° de téléphone
	Indicatif régional et N° de télécopieur

Objet de l'enquête

Cette enquête a pour but de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les paliers de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées. Les organismes gouvernementaux l'utilisent pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise. Les données déclarées resteront confidentielles, sauf si elles sont divulguées exclusivement à des fins statistiques et seront publiées uniquement sous forme agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi. Il existe cependant sous la Loi de la statistique une exception à cette règle générale de la confidentialité qui autorise la divulgation, à la discréption du Statisticien en chef, d'information identifiable sur les services publics, ce qui comprend les entreprises qui acheminent du pétrole ou des produits du pétrole par pipeline et les entreprises qui fournissent transport et distribution du gaz, de l'électricité ou de la vapeur. Ceci s'applique à la diffusion des résultats d'enquête sous forme agrégée au niveau provincial ou territorial quand seulement un ou deux services publics ont déclaré des informations ou un service domine l'industrie dans une province ou un territoire en particulier.

Accords de partage de données

Afin d'alléger le fardeau des répondants et d'assurer des statistiques uniformes, Statistique Canada a conclu des ententes avec diverses organisations et ministères en vue de recueillir et de partager avec eux des données. Les informations obtenues de cette enquête sur les répondants individuels ne peuvent en aucun cas être divulguées par les organismes ayant contracté des ententes avec Statistique Canada. Une entente a été conclue en vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique en vue de partager des informations avec le Saskatchewan Bureau of Statistics concernant les établissements situés ou ayant des activités en Saskatchewan. Le Saskatchewan Bureau of Statistics a été créé en vertu d'une loi provinciale qui l'autorise à recueillir elle-même ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. La loi provinciale procure également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la Loi sur la statistique fédérale et prévoit des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles. En

A. Stocks à la fin du mois

	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres	Total
1. Conservés dans les canalisations						
2. Conservés dans les réservoirs						
3. Expéditeurs						
4. Transporteurs						
TOTAL (1+2) ou (3+4) et ligne 6 page 2, sommaire des livraisons						

B. Sommaire des arrivages (m³)		Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres	Total
1. Stocks au début du mois							
2. Des champs pétrolières							
3. Des usines de transformation							
4. D'autres pipelines							
5. Autres arrivages							
Total							
C. Sommaire des livraisons (m³)		Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres	Total
1. Aux raffineries							
2. Aux usines de transformation							
3. À d'autre pipelines							
4. Autres livraisons							
5. Fuites et autres pertes							
6. Stocks à la fin du mois							
Total							
B2. Arrivages des champs pétrolières (préciser) (m³)		Champ ou région	Pétrole brut	Champ ou région	Pétrole brut	Champ ou région	Condensats et pentanes plus
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							

B3. Arrivages des usines (préciser l'emplacement et l'usine) (m³)

	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1.....						
2.....						
3.....						
4.....						
5.....						
6.....						

Total: doit égaler la ligne 3, sommaire des arrivages

B4. Arrivages d'autres pipelines (préciser les pipelines) (m³)

	Code des pipelines	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1.....							
2.....							
3.....							
4.....							
5.....							
6.....							
7.....							

Total: doit égaler la ligne 4, sommaire des arrivages

B5. Autres arrivages (préciser le champ, le point d'arrivée et le type de transporteur) (m³)

	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1.....						
2.....						
3.....						

Total: doit égaler la ligne 5, sommaire des arrivages

C1. Livraisons aux raffineries canadiennes (*préciser la raffinerie et l'emplacement*) (m³)

	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1.....						
2.....						
3.....						

Total: doit égaler la ligne 1, sommaire des livraisons

C2. Livraisons aux usines de transformation (m³)

	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1.....						
2.....						
3.....						

Total: doit égaler la ligne 2, sommaire des livraisons

C3. Livraisons à d'autres pipelines (*préciser le réseau et le point de livraison*) (m³)

	Code des pipelines	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1.....							
2.....							
3.....							
4.....							
5.....							
6.....							
7.....							
8.....							
9.....							
10.....							

Total: doit égaler la ligne 3, sommaire des livraisons

C4. Livraisons à d'autres (*préciser le point de livraison*) (m³)

	Pétrole brut	Condensats et pentanes plus	Propane	Butane	Autres (précisez, s.v.p.)	Total
1.....						
2.....						
3.....						

Total: doit égaler la ligne 4, sommaire des livraisons